

## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS RELATIVE A L'ELECTION DU VICE-PRESIDENT ETUDIANT**

Délibération n°CA-20220310-2 du jeudi 10 mars 2022

- VU** les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation nationale
- VU** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU** l'arrêté rectoral du 7 mars 2022 relatif à la composition du conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 16 décembre 2020

**ENTENDU** l'exposé des motifs présenté par Monsieur Thierry BEGUE, directeur général du Crous de Paris

**ENTENDU** la présentation des candidats

### **Préambule**

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du jeudi 10 mars 2022 est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	20
Nombre de procurations	4
<b>Total des voix</b>	<b>24</b>

Le président du conseil d'administration et les administrateurs représentants de l'Etat ayant décidé de ne pas participer au scrutin, il est procédé à la modification du total des voix porté à **17**.

## Article unique

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration élit, à la majorité absolue au premier tour du scrutin à bulletin secret, Monsieur Hugo JEAN en tant que vice-président étudiant du conseil d'administration du Crous de Paris.

Enveloppes présentes dans l'urne	17
Bulletins valables	17
Suffrage blanc	1
Madame Amélie LEROY	5
Monsieur Hugo JEAN	11

Fait à Paris, le jeudi 10 mars 2022

Recteur de la région académique d'Île-de-France  
Recteur de l'académie de Paris  
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France  
Président du conseil d'administration du Crous de Paris



Christophe KERRERO